

**Procès-verbal de la 4<sup>e</sup> réunion 2020-2021 de la commission des études  
16 décembre 2020 à 13 h 30 par vidéoconférence**

**PERSONNES PRÉSENTES**

- M. Jean-François Benny
- Mme Éliane Chaput
- Mme Orlane Labine-Chevalier (étudiante préu.)
- M. Raphaël Desroches
- Mme Suzie Dufresne
- Mme Isabelle Gagnon
- M. Nicolas Gagnon
- M. Bruno Gariépy
- Mme Martine Haché
- Mme Renée Gaudet
- Mme Anne Huard
- Mme Josianne Lafrance
- Mme Nancy Pelletier
- M. Sylvain Riendeau
- Mme Chantal Riopel
- Mme Julye Vézina

**À NOMMER**

- Élu sans spécification de leur provenance (à nommer)
- Étudiant ou étudiante technique (à nommer)

**OBSERVATRICE**

- Mme Judith Latendresse

**INVITÉS**

- M. Normand Kevin Aubin
- Mme Chantal Guilbault
- M. Martin Richard

**SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

- Mme Céline Dessureault

---

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la 3<sup>e</sup> réunion 2020-2021 de la commission des études tenue le mercredi 25 novembre 2020 et suites; (document joint);
4. Soins infirmiers (180.B0) :  
(document joint) M. Bruno Gariépy, Mme Chantal Guilbault et M. Martin Richard;
  - 4.1. Avis sur le rapport d'actualisation;
  - 4.2. Avis sur des modifications apportées au cahier de programme;
5. Avis sur le calendrier scolaire 2021-2022;  
(document joint) M. Sylvain Riendeau;
6. Présentation du *Questionnaire sur le plagiat destiné aux étudiants et étudiantes*;  
(document joint) M. Normand Kevin Aubin et Mme Josianne Lafrance;
7. Points statutaires :
  - 7.1. Aide à la réussite;
    - 7.1.1. Semaine de la réussite;
    - 7.1.2. Ma réussite à Joliette;
    - 7.1.3. Chantier sur la réussite du MEES;
8. Divers;
9. Levée de l'assemblée.

---

---

**1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;**

Les membres présents forment le quorum. Mme Renée Gaudet déclare la séance ouverte.  
Mme Orlane Labine-Chevalier, représentante des programmes préuniversitaires, a été nommée pour remplacer M. Médéric Chalifour.

## 2. Adoption de l'ordre du jour;

CDEJ-201216-01 Il est proposé par Mme Juley Vézina appuyé par Mme Anne Huard d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adopté à l'unanimité

## 3. Adoption du procès-verbal de la 3<sup>e</sup> réunion 2020-2021 de la commission des études tenue le mercredi 25 novembre 2020 et suites; (documents joints);

CDEJ-201216-02 Il est proposé par Mme Nancy Pelletier appuyé par Mme Suzie Dufresne d'adopter le procès-verbal de la 3<sup>e</sup> réunion 2020-2021 de la commission des études tenue le mercredi 25 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité

## 4. Soins infirmiers (180.B0) :

(document joint) M. Bruno Gariépy, Mme Chantal Guilbault et M. Martin Richard;

4.1. Avis sur le rapport d'actualisation;

4.2. Avis sur des modifications apportées au cahier de programme;

M. Bruno Gariépy nous indique que ce programme devait débiter à l'hiver 2016, il n'a pas pu être entamé comme prévu en raison d'un nombre insuffisant de demandes d'inscription. En septembre dernier, le Centre Intégré de Santé et Services Sociaux de Lanaudière a approché le Cégep régional de Lanaudière à Joliette pour actualiser le programme 180.B0 en mode hybride afin de débiter une cohorte à l'hiver 2021. Ce partenariat permettrait de former des infirmières afin de répondre à la demande importante de main-d'œuvre, notamment en cette période de pandémie. M. Bruno Gariépy félicite tous les gens qui ont travaillé à l'actualisation en un temps record.

M. Martin Richard souligne qu'il s'agit d'une actualisation d'un programme qui n'a jamais été donné. La grille a été adaptée pour répondre aux besoins de la clientèle et de l'enseignement hybride et à distance.

Mme Chantal Guilbault nous présente les modifications apportées<sup>1</sup>.

### Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :

- Le programme sera dispensé sur un horaire de 4 jours par semaine;
- Cours de biologie<sup>2</sup> : les cours de biologie sont maintenant répartis sur 4 sessions au lieu de 3. Ce réaménagement permet de répartir l'utilisation des laboratoires sur plusieurs sessions. La répartition entraîne aussi un changement de préalables (chaque cours devient le préalable du cours suivant).
- Stages<sup>3</sup>:
  - *Stage en santé mentale (session 4) ramené à la session 3 afin d'assurer la disponibilité des milieux sans être en conflit avec le programme 180.A0.*
  - *Stage en perte d'autonomie (session 4) reste à la session 4 afin d'assurer la disponibilité des milieux sans être en conflit avec le programme 180.A0.*

Le PA ne cause pas de problème au niveau de l'organisation de la séquence d'apprentissage, étant donné que le stage 180-B97-JO Stage en santé mentale sera toujours réalisé à la fin de la session. Cette organisation nous permet de nous assurer de la disponibilité des milieux de stage. Cette modification a amené le changement de session (de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> session) du cours 180-B53-JO *Communication et éthique en SI*.

- Cours de chimie : pour 180.B0, le devis de programme du MEES demande d'avoir les préalables de chimie, mais une lettre du MEES traitant de mesures de dérogation nous permet d'admettre les étudiants et étudiantes qui n'ont pas les préalables de chimie et de faire les cours de chimie à la place des cours complémentaires. La décision

<sup>1</sup> Rapport d'actualisation, page 10, point 3, Récapitulatif des changements demandés

<sup>2</sup> Rapport d'actualisation, page 6, point 2.2 Répartir les cours de biologie sur 4 sessions

<sup>3</sup> Rapport d'actualisation, page 7 et 8, point 2.3 Mobilisation de deux stages dans la grille-cours

d'admettre ou non des étudiants et étudiantes n'ayant pas leur cours de chimie est une décision du collègue (possibilité d'utiliser les unités de la composante de formation générale complémentaire des programmes 180.A0 et 180.B0 pour offrir des cours de chimie à ceux et celles qui n'ont pas réussi le cours de chimie de la 5<sup>e</sup> secondaire)<sup>4</sup>. L'étudiant ou l'étudiante qui sera admis à l'hiver sans son cours chimie pourra faire son cours de biologie en même temps.

- Formation générale : Au niveau de la FG, la grille n'a pas été modifiée, elle est la même qu'en 2015. Les dossiers d'admission sont très variables. Il s'agit d'une clientèle très ciblée qu'on n'a pas habituellement. La moyenne d'âge est de 36 ans (entre 20 ans et 58 ans). Plusieurs personnes ont déjà un DEC, d'autres devront faire l'ensemble des cours.
- Écriture et littérature (601-101-MQ) en 1<sup>re</sup> session : On mentionne que le département de français a comme information que lorsqu'un étudiant ou une étudiante n'a pas fait de cours de français depuis plus de 5 ans, il ou elle doit avoir un cours de renforcement en français en 1<sup>re</sup> session<sup>5</sup>. Pour la cohorte d'hiver 2021, tous les étudiantes et étudiants de ce programme seront inscrits en 601-101-MQ. Cette grille est une grille de départ, et devra évoluer dans le temps. Un bilan sera fait et présenté à la commission des études.
- Stage en santé mentale 180-B97-JO : Le PA ne cause pas de problème au niveau de l'organisation de la séquence d'apprentissage, étant donné que le stage 180-B97-JO Stage en santé mentale sera toujours réalisé à la fin de la session. Cette organisation nous permet de nous assurer de la disponibilité des milieux de stage. L'option de placer le stage 180-B97-JO Stage en santé mentale à la session 4 a été évaluée afin d'éviter le PA à la même session. Nous aurions deux stages à réaliser après la 15<sup>e</sup> semaine. Pour éviter d'engendrer des difficultés au niveau de la gestion du cheminement scolaire de l'étudiant ou de l'étudiante, il sera mentionné dans le plan-cadre de cours que l'épreuve finale de cours doit être réalisée au plus tard à la 14<sup>e</sup> semaine du cours et les notes officielles devront être déposées au plus tard à la 15<sup>e</sup> semaine du cours. Cette date butoir permettra à l'organisation scolaire de gérer le PA pour le stage en santé mentale 180-B97-JO tout en s'assurant du respect des délais établis pour les annulations. Le seul inconvénient est l'obligation de la correction rapide du cours 180-B45-JO Altérations de santé et pharmaco 2: perte d'autonomie et santé mentale.
- Rapport d'actualisation, page 10 : il y a plusieurs changements dans la pondération des cours. Surtout en ce qui a trait au 2<sup>e</sup> chiffre (nombre d'heures de laboratoire ou d'exercices en classe) qui compte plusieurs zéros.<sup>6</sup> Le 2<sup>e</sup> chiffre est une façon d'indiquer à l'étudiante ou à l'étudiant qu'elle ou il doit être actif (tous les exercices en classe entrent dans le 2<sup>e</sup> chiffre). Cette prescription ne semble pas être appliquée de la même façon par tous les programmes. Il devrait y avoir de l'uniformité dans l'interprétation de la pondération.

#### Modifications à apporter :

- Liste de préalables : coquilles page 14 :
  - 101-3A4-JO Corps humain III : *PR* au lieu de *PA* 101-2A4-JO
  - 180-B84-JO au lieu de 180-BB4-JO Stage en « perte d'autonomie »

M. Bruno Gariépy souligne que le Centre Intégré de Santé et Services Sociaux de Lanaudière est très heureux qu'on ait réussi à actualiser le programme et que l'on puisse l'offrir à partir de janvier 2021. La région de Lanaudière est la région où il manque le plus d'infirmières (534 infirmières de niveaux collégial et universitaire). 40 étudiantes et étudiants sont admis à la session hiver 2021.

Félicitations à toute l'équipe pour leur efficacité et leur excellent travail.

---

<sup>4</sup> Objectif 003R Analyser des comportements de la matière et des transformations de l'énergie à l'aide de principes de la chimie.

<sup>5</sup> Après vérifications, aucun règlement, politique ou procédure n'en fait mention.

<sup>6</sup> Les prescriptions ministérielles et l'élaboration locale d'un programme, page 13, article 4.5, ...*Une pondération doit être définie pour chaque cours. Cette pondération prend la forme d'une triade (par exemple 2-1-3) où l'unité de mesure est le nombre d'heures par semaine et où chaque nombre est un entier. Le premier nombre indique le nombre d'heures d'enseignement théorique, le deuxième indique le nombre d'heures de laboratoire ou d'exercices en classe et le troisième, le nombre d'heures de travail personnel...*

**Cheminement du dossier :**

10 et 16 novembre 2020	Rencontres de consultation avec les disciplines contributives (biologie, psychologie, sociologie)
23 novembre 2020	Avis favorable du département Soins infirmiers
1 <sup>er</sup> décembre 2020	Avis favorable du comité de programme Soins infirmiers
2 décembre 2020	Présentation au comité de gestion pédagogique pour recommandation à la DCC
16 décembre 2020	Présentation à la commission des études pour avis
7 janvier 2021	Présentation au conseil d'établissement pour adoption

**Attendu** l'avis favorable des disciplines des disciplines contributives (biologie, psychologie, sociologie) et du service de l'organisation scolaire;

**Attendu** l'avis favorable du département de soins infirmiers;

**Attendu** l'adoption à l'unanimité par le comité de programme de soins infirmiers;

**Attendu** l'adoption à l'unanimité par le comité de gestion pédagogique;

**CDEJ-201216-03 Il est proposé par M. Bruno Gariépy appuyé par Mme Nancy Pelletier de donner un avis favorable et de faire une recommandation au conseil d'établissement sur le rapport d'actualisation Soins infirmiers 180.B0.**

**Adopté à l'unanimité.**

**CDEJ-201216-04 Il est proposé par M. Bruno Gariépy appuyé par Mme Anne Huard de donner un avis favorable et de faire une recommandation au conseil d'établissement sur des modifications apportées au cahier de programme;**

**Adopté à l'unanimité.**

**5. Avis sur le calendrier scolaire 2021-2022;  
(document joint) M. Sylvain Riendeau;**

**Automne 2021 :**

- Début de la session : lundi 23 août 2021
- 82 jours : TOTAL
- 75 jours de cours (15 semaines de prestation de cours ou d'évaluation)
- 1 journée pour l'épreuve uniforme en français
- 4 journées d'évaluation dont 2 qui pourraient être utilisées, le cas échéant, pour remplacer une suspension de cours ou la fermeture du collège pour cause de tempête ou de force majeure
- 2 activités pédagogiques multiples (APM) : jeudi 23 septembre 2021 et mardi 16 novembre 2021
- 2 journées de relâche de cours : vendredi 8 octobre 2021 et mercredi 27 octobre 2021 (Portes ouvertes)

**Hiver 2022 :**

- Début de la session : lundi 24 janvier 2022
- 82 jours : TOTAL
- 75 jours de cours (15 semaines de prestation de cours ou d'évaluation)
- 4 journées d'évaluation, dont 3 qui pourraient être utilisées, le cas échéant, pour remplacer une suspension de cours ou la fermeture du collège pour cause de tempête ou de force majeure
- 1 journée pour l'épreuve uniforme en français
- 2 activités pédagogiques multiples (APM) : mardi 8 février 2022 (Portes ouvertes) et jeudi 14 avril 2022
- 1 journée pédagogique : jeudi 13 janvier 2022
- 5 journées de relâche de cours : du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2022

### Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :

- Les journées d'activités pédagogiques multiples et les relâches de cours ont été distribuées également pour qu'il n'y ait pas plusieurs mardis, mercredis ou jeudis décalés. L'APM du 16 novembre permet aux étudiants et étudiantes de respirer et aux membres du personnel enseignant de corriger.
- Portes ouvertes : Cette année, on a exploré une autre façon de faire les portes ouvertes. Celles-ci pourraient débuter à 18 h au lieu de 16 h. On débutait à 16 h pour accommoder les écoles secondaires qui organisaient des transports en autobus pour leurs élèves. Cette pratique n'existe plus. La date des Portes ouvertes pourrait être modifiée du moment qu'elle n'entre pas en conflit avec les autres cégeps.
- Enlever la mention *Fin disponibilité enseignante*.

### CHEMINEMENT DU DOSSIER :

6 octobre 2020	Adoption au comité de direction
11 novembre 2020	Présentation au comité de gestion pédagogique pour adoption
25 novembre 2020	Dépôt à la commission des études
16 décembre 2020	Présentation pour avis de la commission des études
11 février 2021	Présentation pour adoption du conseil d'établissement

**Attendu** que le *Règlement des études collégiales* article 18 stipule que: *Le collège doit organiser, durant la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.*

*Toutefois, le collège peut, exceptionnellement, au regard d'un programme d'études qui requiert l'application de modalités pédagogiques particulières, dans la mesure où toutes les conditions du programme prescrites par le ministre sont respectées, organiser une session qui comporte moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.*

**Attendu** que l'article 29 du RREC (modifié en 2008) stipule que *le ministre détermine, en fonction de la durée de la session, la date limite avant laquelle l'étudiant doit avoir signifié l'abandon d'un cours pour éviter qu'un échec ne soit porté à son bulletin.*

**Attendu** que la résolution CARL-050207-15 du conseil d'administration traitant des balises administratives concernant l'établissement du calendrier scolaire stipule que :

- 1 *Le calendrier scolaire compte légalement quatre-vingt-deux (82) jours par session, mais peut compter quatre-vingt-trois (83) jours, selon les décisions du conseil d'établissement, le tout conformément à l'article 18 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC).*
- 2 *Les jours suivants sont fériés ou chômés pour tous les employés : le 1<sup>er</sup> janvier (Nouvel An), le Vendredi saint, le lundi de Pâques, le premier lundi de septembre (Fête du Travail), le deuxième lundi d'octobre (jour de l'Action de Grâce) et le 25 décembre (Noël).*
- 3 *Les enseignants ont un délai maximal de cinq jours après la fin de la session pour remettre leurs notes.*
- 4 *Les opérations de l'intersession à Joliette, requièrent quatorze (14) jours de travail ouvrables, à l'Assomption, requièrent douze (12) jours de travail ouvrables et à Terrebonne, quatorze (14) jours de travail ouvrables entre la remise des notes et le début de la session d'hiver pour effectuer les tâches administratives au regard du RREC et des règlements et politiques du Cégep régional.*
- 5 *Les horaires des cinq jours de la semaine sont répétés quinze (15) fois en séquences en minimisant la substitution de journées pour faciliter la continuité des activités de façon à satisfaire aux règles de calcul d'unités allouées à chaque cours.*
- 6 *Le directeur du collège constituant ajuste son calendrier scolaire pour des modifications de force majeure, de boycott ou de grève de trois jours ou moins. Le conseil d'établissement adopte les modifications de plus de trois jours à son calendrier scolaire, suite à l'avis de la commission des études.*

**Attendu** l'adoption du comité de direction,

**Attendu** l'adoption du comité de gestion pédagogique,

**Il est proposé par Mme Éliane Chaput appuyé par Mme Anne Huard de donner un avis favorable et de faire une recommandation au conseil d'établissement sur le calendrier scolaire 2021-2022.**

**Adopté à l'unanimité.**

**6. Présentation du Questionnaire sur le plagiat destiné aux étudiants et étudiantes; (document joint) M. Normand Kevin Aubin et Mme Josianne Lafrance;**

Mme Josianne Lafrance nous indique qu'une demande a été faite lors des réunions de la commission des études du mois d'avril<sup>7</sup> et juin<sup>8</sup> pour aborder le plagiat, la tricherie et la fraude. La future PIEA sera plus étoffée sur ce sujet.

M. Normand Kevin Aubin présente l'outil développé pour sensibiliser les étudiants et étudiantes à ce qu'est l'intégrité intellectuelle.

Inspiré d'un questionnaire fait par l'Université de Sherbrooke et des enquêtes auprès des étudiants et étudiantes ainsi que des membres du personnel enseignant, l'équipe des CP a développé un outil. Il s'agit d'un questionnaire assez court, soit huit situations qui amènent l'étudiant ou l'étudiante à réfléchir à ce qu'est l'intégrité intellectuelle. Pour chaque situation, l'étudiant ou l'étudiante répond par vrai ou faux et une explication est donnée.

**Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :**

- Cet outil est une première étape.
- Un outil interactif sera développé (lien dans Omnivox, vers Moodle). On souhaite avoir une rétroaction et savoir qui a passé le test. Pour ce faire, une seule plateforme, Moodle, nous le permet.  
Séquences : Dans un premier temps, l'ensemble de la communauté étudiante sera sollicité pour remplir le questionnaire. Pour les sessions subséquentes, les nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes seront sollicités. On pourra envoyer un rappel pour ceux et celles qui ne l'auront pas fait.  
La base de l'outil est la sensibilisation. Il ne s'agit aucunement de se substituer à ce qui se fait en classe et dans les programmes d'études. Les notions sur l'intégrité intellectuelle et les méthodes de travail intellectuel doivent être enseignées par les enseignants et enseignantes.  
Cet outil sera aussi utilisé par les directions adjointes lors des appels en cas de plagiat. Il sera possible de savoir si l'étudiant ou l'étudiante a passé le test ou non. Une phrase en faisant mention pourra être ajoutée dans la lettre envoyée à l'étudiant ou l'étudiante par la direction adjointe.
- Mise en situation 3, 3<sup>e</sup> phrase, *Puisque c'est le livre demandé par l'enseignante, elle ne doit pas citer cette source.* : Problème de clarté, de formulation (*elle n'est pas obligée de citer cette source...*)  
Ce sont les idées qui font les plagiats, non les sources ou la formulation.
- Mise en situation 4 : tournée la formulation de la situation différemment pour qu'elle ne soit pas aussi proche du plagiat.
- Mise en situation 6 : tout le monde sait ce qu'est la tricherie. Si on souhaite garder cette mise en situation, elle pourrait être déplacée à la fin du questionnaire.
- Mise en situation 8 : Il serait souhaitable de citer dans le texte ce que veut dire *référence*.
- Ajouter une mise en situation : L'utilisation d'un traducteur et la présentation de la traduction comme son propre travail;
- Les membres du personnel enseignant doivent être formés pour pouvoir accompagner les étudiants et étudiantes. Deux webinaires sur les adaptations d'évaluations seront présentés à la journée pédagogique.
- Les membres du personnel de soutien auront accès à ces informations.

**Outil d'autoévaluation :**

Mme Josianne Lafrance nous indique que, pour aider les étudiants et étudiantes dans leur apprentissage de l'honnêteté intellectuelle, les membres du service des programmes travaillent sur un outil dans lequel ils ou elles pourraient s'autoévaluer avant de remettre leurs travaux. Mme Josianne Lafrance nous présente l'outil inspiré par le cégep Marie-Victorin *As-tu fait preuve d'intégrité intellectuelle?*

---

<sup>7</sup> 9<sup>e</sup> réunion extraordinaire 2019-2020 tenue le 1<sup>er</sup> avril 2020, **8.15, Plagiat et fraude** : On questionne sur cet article, qui ne fait pas partie des amendements. On est conscient que les risques de plagiat et de fraude sont d'autant plus grands en contexte de formation à distance. Le service des programmes et du développement pédagogique a relevé plusieurs gestes à faire pour minimiser les risques. Une communication sera transmise aux étudiants et étudiantes pour les informer que les règles habituelles de la PIEA vont s'appliquer;

<sup>8</sup> 10<sup>e</sup> réunion 2019-2020 tenue le 10 juin 2020, suivi : **Page 4, article 8.15, Plagiat et fraude** : Est-ce qu'il y a eu une communication pour rappeler aux étudiants que les règles habituelles de la PIEA vont s'appliquer? Beaucoup de communications ont été acheminées aux étudiantes et étudiants, mais aucune spécifiquement concernant le plagiat. On en prend note pour la prochaine session.

**Page 5, point 5 : Discussion sur la session d'automne 2020** : L'accueil pourrait être un bon moment pour aborder le plagiat, la gestion des priorités, etc.

**Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :**

- L'outil est conçu pour être à l'écran en mode formulaire;
- Une signature pourrait être ajoutée;
- Un visuel sera fait (pictogrammes) pour rendre l'outil plus attrayant.

**7. Points statutaires :**

**7.1. Aide à la réussite;**

**7.1.1. Semaine de la réussite;**

Mme Isabelle Gagnon nous informe que la semaine de la réussite a eu lieu dans la semaine du 12 octobre dernier (publicité Omnivox, Ma réussite à Joliette, publicité pour chacun des centres d'aide).

**7.1.2. Ma réussite à Joliette;**

Mme Isabelle Gagnon nous fait part du nombre de vues en novembre sur la page Ma réussite à Joliette. Les enseignants et enseignantes peuvent faire parvenir leur liste d'activités d'aide à la réussite pour garnir la section des mesures par département. Un message de relance dans les départements pour connaître les mesures d'aide à la réussite sera fait. Celles-ci pourraient être publiées sur cette page.

**Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :**

- La formule sera répétée à la session hiver et publicisée en janvier.
- Il y aura des outils qui seront ajoutés.

**Mme Josianne Lafrance souligne l'excellent travail de Mme Isabelle Gagnon dans ce dossier.**

**7.1.3. Chantier sur la réussite du MEES;**

Mme Josianne Lafrance nous rappelle que le document du Chantier de la réussite a été déposé à la réunion de la commission des études du 25 novembre dernier, mais que le point a été reporté lors de cette réunion. Le document devant parvenir au MEES le 11 décembre dernier, un courriel a été transmis aux membres de la commission des études en précisant que les commentaires devaient nous parvenir d'ici le lundi 7 décembre à 16 h.

**Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :**

- La structure était imposée par le MEES (limité sur le nombre de mesures, devait être des mesures institutionnelles).
- Le document pourra être utilisé comme base pour développer certains éléments.
- Page 5 : *Le diagnostic dont l'occurrence est la plus grande est le trouble déficitaire de l'attention (36 % de la population étudiante du collège à l'automne 2020) suivi des troubles d'apprentissages (25 % de la population étudiante du collège à l'automne 2020).*  
Problème de formulation : 36 % des étudiants qui ont TDA.
- M. Raphaël Desroches nous fait part d'un commentaire qu'il a fait parvenir par courriel à la direction :
  - *À la page 10, on note la difficulté d'organiser des activités et d'y attirer les étudiantes et les étudiants. L'absence d'une plage libre commune quotidienne dans l'horaire peut constituer une amorce de réponse. Bien sûr, il y a des plages bloquées les mardis et jeudis, mais ces périodes sont très utilisées pour des activités pédagogiques liées aux cours. Le parascolaire n'y trouve pas sa place. Il est difficile d'organiser des activités sportives, culturelles, etc., puisque les étudiants ne sont jamais tous disponibles en même temps.<sup>9</sup>*

**8. Divers;**

Aucun point n'est apporté.

---

<sup>9</sup> Le Cadre horaire date de novembre 2015

**16. Date de la prochaine rencontre;**

La prochaine rencontre aura lieu le 20 janvier 2021.

**17. Levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

Céline Dessureault, secrétaire d'assemblée